OCOM C520.01 – EXAMINER LES OCCASIONS D'ÉTUDES ET DE CARRIÈRES DANS LA MARINE CANADIENNE ET LE MILIEU MARITIME

1. **Rendement** : Examiner les occasions d'études et de carrières dans la Marine canadienne et le milieu maritime

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) une trousse d'autoformation,

      (2) de la supervision,

      (3) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement approprié pour remplir la trousse d'autoformation.

3. **Norme** : Le cadet doit examiner les occasions d'études et de carrières dans la Marine canadienne et le milieu maritime en remplissant une trousse d'autoformation.

4. **Points d'enseignement** : Demander aux cadets de remplir la trousse d'autoformation comprenant :

   a. l'examen des occasions d'études maritimes, y compris :

      (1) les occasions d'études dans les Forces canadiennes (FC), y compris :

         (a) le Programme de formation des officiers de la Force régulière (PFOR),

         (b) le Programme de formation des officiers – Éducation permanente (PFOEP),

         (c) le Programme de formation subventionnée des militaires du rang (PFS-MR).

      (2) les occasions d'études de la Garde côtière canadienne (GCC), y compris :

         (a) le Programme de formation des officiers de la GCC,

         (b) le programme des Services de communication et de trafic maritimes (SCTM),

         (c) le programme de perfectionnement des technologues de l'électronique de la marine;

      (3) les occasions d'études civiles;

   b. l'examen des occasions de carrières maritimes, y compris :

      (1) les occasions de carrières gouvernementales, y compris :

         (a) militaire,

         (b) GCC,

         (c) Pêches et Océans Canada (MPO);

      (2) les occasions de carrières du secteur privé, y compris :

         (a) les carrières liées aux aquariums,

         (b) les carrières sur des navires de croisière,

         (c) l'océanographie et les sciences de la mer,

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PG-002/A-CR-CCP-605-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

(d) les pêcheries,

(e) la plongée commerciale,

(f) le transport maritime,

(g) la construction navale.

5. **Durée** :

a.	Autoformation :	90 min
b.	Durée totale :	90 min

6. **Justification** : L'autoformation a été choisie comme méthode d'apprentissage pour cette leçon car elle permet au cadet d'examiner les occasions d'études et de carrières dans la Marine canadienne et le milieu maritime, et ce de façon plus détaillée et à son propre rythme d'apprentissage. Le cadet est ainsi encouragé à devenir davantage autonome et indépendant alors qu'il se concentre sur son propre apprentissage au lieu d'apprendre sous la direction d'un instructeur.

7. **Documents de référence** :

a. C1-189 Pêches et Océans Canada. (2008). *Garde côtière canadienne*. Extrait le 20 octobre 2009 du site http://www.ccg-gcc.gc.ca

b. C1-232 ISBN 0-07-144851-9 Heitzmann, Ray (2006). *Opportunities in marine science and maritime careers*. New York, New York, McGraw-Hill.

c. C1-236 Ministère de la Défense nationale. (2009). *Canadian Forces Recruiting–Job Explorer*. Extrait le 20 avril 2009 du site http://www.forces.ca/html/jobexplorer_en.aspx

8. **Matériel d'instruction** : S.O.

9. **Matériel d'apprentissage** :

a. une trousse d'autoformation,

b. des stylos et des crayons.

10. **Modalités de contrôle** : S.O.

11. **Remarques** : S.O.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PG-002/A-CR-CCP-605-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.